



Les transports de nos collégiens

Les transports scolaires vers le collège sont sous la responsabilité du Conseil Général. Celui-ci en délègue en partie la gestion à VEOLIA Transport pour les lignes desservant le collège de Vigny. Ensuite, VEOLIA Transport fait éventuellement assurer les diverses lignes par d'autres compagnies.

Ce qui explique qu'en fonction de la ligne, on puisse voir passer des bus VEOLIA, Giroux ou Com'bus.

En pratique, les communes de COMMENY, GOUZANGREZ, US, MOUSSY, LE PERCHAY, MONTGEROULT, BOISSY-L'AILLERIE, COURCELLES-SUR-VIOSNE, ABLEIGES, VIGNY sont desservies par la ligne 95-

24 (3 circuits différents) et les communes de SAGY, FREMAINVILLE, CONDECOURT, LONGUESSE, GADANCOURT, VIGNY, THEMERICOURT, AVERNES sont desservies par la ligne 95-25 (3 circuits différents).

Le prix du transport est fixé par le conseil général et la carte annuelle OPTILE scolaire est gérée par VEOLIA Transport à Ecquevilly (78). En cas de perte ou de détérioration en cours d'année, il faudra contacter VEOLIA (01 30 90 43 00) pour rééditer un ticket. Nous vous conseillons de soigneusement noter le numéro du ticket qui sera fort utile dans ce

cas. A noter que certaines communes (dont FREMAINVILLE ET CONDECOURT) prennent en charge tout ou partie du prix du transport scolaire. Il convient de vous renseigner auprès de votre municipalité.

En début d'année, il sera sage de veiller au taux de remplissage des cars, et remonter l'information aux associations de parents d'élèves pour que celles-ci puissent intervenir auprès de l'administration et du Conseil Général. Nous rappelons qu'il ne doit pas y avoir d'élèves debout dans un bus (contrôles de gendarmerie possibles).



Lien utile : <http://vosdroits.service-public.fr/F1872.xhtml>

NUMERO SPECIAL RENTREE

Le rôle des parents d'élèves dans les Conseils de Classes

Chaque trimestre, le Conseil de Classe réunit l'ensemble des partenaires de la communauté scolaire: professeurs, Principal (ou CPE), délégués des élèves et délégués des parents (un par fédération soit deux par classe en général). Pour chaque élève de la classe, une discussion s'engage afin de dresser un bilan des résultats.

Comment se déroule un Conseil de Classe?

En début de séance, le

professeur principal de la classe fait part des remarques générales sur la classe (ambiance, sérieux, niveau...) puis les professeurs présents font le point dans leurs matières respectives.

La parole est ensuite donnée aux délégués des élèves puis aux délégués des parents qui font alors part des questions qui leur ont été soumises par les autres parents.

Ensuite, le Conseil étudie chaque situation d'élève au cas par cas (par ordre alphabétique): moyenne générale, mention obtenue

s'il y a, commentaires sur les matières où l'élève éprouve des difficultés, octroi d'encouragements ou d'avertissements, propositions d'orientation de fin de 3ème, décisions de redoublement...

A l'issue du Conseil les représentants des parents rédigent un bref compte rendu qui sera diffusé avec les bulletins de notes ou via le carnet de correspondance.

Un Conseil de Classe dure en moyenne 1h30, trois fois par an, généralement en soirée (à partir de

17h15). Le rôle des représentants de parents est important, n'hésitez pas à vous engager!

Parents du Vexin a réussi les années précédentes (et cette année scolaire encore) à avoir un représentant pour chaque classe: il faut que cela continue!

Si pour l'an prochain, vous êtes intéressés pour représenter les parents aux Conseils de classe de votre enfant, merci de nous contacter dès à présent à l'adresse suivante:

contact@pdv.extraclie.com

Le FSE

Presque tous les collégiens sont demi-pensionnaires, de ce fait, de nombreuses activités leur sont proposées sur le temps du midi après la cantine par l'intermédiaire du FSE (Foyer Socio Educatif). Il y a entre autres, club théâtre, danse, warhammer, chorale.... Il suffit d'adhérer en début d'année et ensuite

de s'inscrire dans le club de son choix. Pour montrer ce qui a été réalisé, un spectacle de fin d'année pour les parents des enfants adhérents est proposé.



Qu'est-ce que le conseil de discipline ?

Le conseil de discipline a pour rôle de prononcer une sanction disciplinaire à l'encontre d'un élève dont le comportement n'est pas adapté à la bonne marche du collège.

Le conseil de discipline comprend des membres de l'éducation nationale: le chef d'établissement, le CPE, le gestionnaire de l'établissement et des représentants élus des personnels (professeurs, surveillants...). Il comprend également des représentants élus des parents d'élèves et des représentants élus des élèves. Le chef d'établissement peut prononcer seul (sans saisir le Conseil de

discipline) les sanctions suivantes : l'avertissement, le blâme, l'exclusion temporaire jusqu'à 8 jours maximum.

Pour les sanctions plus importantes (exemple: renvoi définitif de l'établissement), le chef d'établissement doit saisir le Conseil de Discipline.

Déroulement d'un conseil de discipline

L'élève, et son représentant légal s'il est mineur, sont convoqués par lettre recommandée. Le chef d'établissement convoque aussi la personne éventuellement chargée d'assister l'élève pour le défendre, la personne ayant

demandé la comparution de l'élève et les témoins ou les personnes susceptibles d'éclairer le conseil sur les faits reprochés à l'élève.

Le président du conseil de discipline donne lecture du rapport motivant la proposition de sanction.

Le conseil entend l'élève et, sur leur demande, la personne chargée de l'assister et son représentant légal. Il entend également : 2 professeurs de la classe (désignés par le chef d'établissement), les 2 délégués de la classe, toute personne du collège ou du lycée qui peut fournir des éléments d'information utiles sur l'élève, les autres

personnes convoquées au conseil.

Le conseil de discipline délibère ensuite et vote la sanction à bulletin secret, la décision est prise à la majorité des suffrages.

Le président informe aussitôt l'élève et son représentant légal de la décision du conseil. Cette décision est notifiée par lettre recommandée, avec mention des délais et voies de recours possibles.

Les décisions prononcées par le conseil de discipline de l'établissement ou par le conseil de discipline départemental peuvent faire l'objet d'un appel auprès du recteur d'académie.

APPEL : Lors de l'ouverture du collège, les parents, inquiets, se sont mobilisés en grand nombre pour participer à la naissance de l'établissement et le collège comptait alors trois associations de parents d'élèves. Nos enfants ont la chance d'être scolarisés à Vigny où les problèmes majeurs sont rares ou peu visibles comme les dotations horaires qui diminuent générant des surcharges d'effectifs de classe. La majorité des parents part du principe

que tout va bien et réagit logiquement en simples consommateurs envoyant leurs enfants en cours et attendant paisiblement le passage au lycée.

Cette situation engendre une implication de moins en moins forte de nombre d'entre nous. La première, concrètement visible, est qu'une des associations a disparu depuis plusieurs années. Les forces vives des deux restantes se réduisent chaque année et la question est de savoir com-

bien de temps elles perdureront. Pour la préservation de la qualité du collège, la représentation des parents est essentielle dans les conseils de classes et dans les instances tel le conseil d'administration. Quand des réformes vont à contre-sens, des voix doivent se faire entendre.

A la prochaine rentrée, Parents du Vexin aura perdu nombre de ses membres les plus actifs et la continuité de l'association se fera à condition qu'on les remplace.

Si vous souhaitez que la dé-

fense de vos intérêts et surtout de ceux de vos enfants persiste, que les générations futures d'élèves ne voient pas leurs conditions d'enseignements nettement dégradées, il faut que la mobilisation des parents existe. Nous sommes tous des parents et nous voulons le meilleur pour nos enfants alors **rejoignez-nous à la rentrée ; chacun suivant ses disponibilités et avec ses compétences. Soyez ainsi acteurs et pas seulement spectateurs.**

Collège online

Deux sites Internet sont à disposition des parents et des collégiens pour communiquer avec l'équipe pédagogique et suivre au quotidien la scolarité des enfants.

PRONOTE : extranet avec accès personnalisé. Chaque parent reçoit son propre identifiant & mot de passe. Chaque collégien également.

Quatre rubriques principales :

- Vie de l'établissement : actualités, communications...
- Equipe pédagogique : liste des professeurs
- Résultats de votre enfant : détails de notes, graphe d'évolution, positionnement / moyenne de la classe...
- Vie scolaire : cahier de textes, emploi du temps, gestion des absences...

COLLEGE ROLAND VASSEUR : le site de l'établissement.

Il est dédié à la présentation du collège, des disciplines et des projets éducatifs, des reportages sur les voyages...

Retrouvez les adresses et des compléments d'informations sur le site de Parents du Vexin :

pdv.extraclitic.com